

Quel syndicat pour organiser la SOLIDARITÉ pour toutes et tous, en activité et retraité-es, concrètement et au quotidien ?

La solidarité pour toutes et tous passe aussi par des **actions** quotidiennes et des **réalisations** concrètes.

SUR LE VOLET PROTECTION SOCIALE - MUTUELLE, LE SNU S'ENGAGE :

En négociant pied à pied l'assurance mutuelle des personnels.

Le SNU Pôle emploi FSU s'est engagé dans la négociation des accords relatifs à la protection sociale des personnels de Pôle emploi en défendant toujours des principes de solidarité fondamentaux pour toutes et tous, que ce soit pour les frais de soins de santé ou pour la prévoyance :

- solidarité entre les revenus : pour que les cotisations soient exprimées en pourcentage du salaire et non en montant brut.
- solidarité entre malades et biens portants : pour qu'aucun questionnaire de santé ne soit établi lors de l'adhésion à la mutuelle.
- solidarité familiale : pour que les personnels puissent couvrir GRATUITEMENT leurs ayant droits au sens de la sécurité sociale. Il peut s'agir des enfants, conjoint-e ou ascendant-es.



En créant l'AMAE, une mutuelle spécifique, réservée à tous les « anciens », retraité-es ou non.

Depuis toujours, le SNU Pôle emploi FSU revendique la mise en place d'une véritable solidarité entre actifs et retraité-es.

Le SNU ne se contente pas de revendiquer cette solidarité, il met en place les moyens de la réaliser. En 2011, nous avons créé l'AMAE, Association des Anciens de l'Emploi (AMAE) pour être le support de la section MMM/AMAE (Mutuelle Malakoff Médéric/Association Mutualiste des Anciens de l'emploi).

Depuis maintenant 8 ans nous en assurons la gestion et la pérennité.

Cette initiative a été prise à la suite de la négociation de la nouvelle mutuelle d'établissement de Pôle emploi et au refus de la Direction de participer à la prise en charge partielle de la cotisation des retraité-es qui devenait excessive au regard des pensions, et injuste puisque ne tenant pas compte du montant des pensions.



Nos propositions tiennent compte au mieux de la situation des retraité-es, tant face aux besoins de soins que de leurs revenus des pensions.

L'AMAE c'est : pas de questionnaire de santé, un panier de soins axé sur la médecine de ville au quotidien, la participation des adhérent-es à la vie de la mutuelle par l'élection de leurs représentant-es...

En savoir plus : <http://www.amae-mutuelle.fr/>

Le SNU Pôle emploi FSU, dans les propositions portées lors des négociations sur la mutuelle d'établissement, comme dans la création de l'AMAE, s'inscrit dans l'esprit de solidarité du mutualisme :

« Se soigner selon ses besoins, cotiser selon ses moyens »

SUR LE VOLET DES ACTIVITES SOCIALES ET CULTURELLES, LE SNU S'ENGAGE :

En orientant les actions du CE et du futur CSE vers celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Le SNU Pôle emploi revendique des Activités Sociales et Culturelles (ASC) mutualisées qui prennent en compte les aspirations nouvelles et légitimes du personnel en tenant compte des revenus, des situations familiales et individuelles.

Pour le SNU, les ASC doivent permettre à tous les personnels et à leurs enfants d'accéder aux activités culturelles, artistiques, sportives et de vacances. Le SNU a toujours promu une répartition plus juste et équitable du budget sur tous les niveaux d'emploi en répondant aux attentes de l'ensemble du personnel.



Pour la première mandature du CSE, le SNU continuera de porter une politique d'aide sociale, de dons ou de prêts aux agents et de subventions aux frais de formation pour améliorer les conditions de vie et de bien-être des personnels.

Le SNU mettra en œuvre des aides spécifiques pour soutenir les familles dans la scolarité, le handicap et la garde d'enfant. Le SNU promouvra les activités conviviales permettant le développement du lien social.

Le SNU Pôle emploi FSU revendique et agit pour l'accès des retraité-es aux ASC de leur établissement.

SUR LE VOLET DE LA SOLIDARITE SUR TOUT LE TERRITOIRE

Solidarité avec les régions :

L'ensemble des territoires aussi bien d'outre-mer que de métropole doivent accéder aux mêmes droits et bénéficier d'une même égalité de traitement.

Le SNU est intervenu lors de différentes périodes de mouvements populaires d'ampleur – comme par exemple en Guyane, à Mayotte, à La Réunion... ou en Martinique, avec la CDMT Emploi Martinique.

Pour le SNU Pôle emploi les départements et régions d'outre-mer subissent depuis trop longtemps la brutalité accrue des politiques d'austérité et font eux aussi l'objet de promesses non tenues de l'État français, qui laissent aggraver la situation économique et sociale. Ce dans des territoires où le degré de pauvreté et le taux de chômage atteignent des niveaux records. Il y a urgence à ce que les Services Publics dont Pôle emploi, s'intensifient pour répondre aux besoins immédiats de la population et développer des investissements structurels conséquents.

Sur la situation des personnels, de notre institution et du public, nous avons à plusieurs reprises interpellé la Direction Générale pour encadrer et prendre toutes les dispositions nécessaires pour aménager voire annuler certains déploiements prévus à Pôle emploi dans les départements et régions d'Outre-Mer.

Nos statuts nous le permettent. En effet les articles 40 (du statut 2003) et 50 (de la CCN) donnent à l'établissement la possibilité d'adapter, autant que de besoin et en fonction des spécificités de chaque DROM les mesures et dispositifs nationaux.

Mais le SNU c'est aussi une solidarité engagée envers toutes les régions dès que nécessaire (catastrophes naturelles...)



POUR VOUS INFORMER,
SUR QUEL SYNDICAT
COMPTEZ-VOUS ?



<https://elections-pole-emploi.fr/2019>

www.snutefifsu.fr/pole-emploi

 @snu.pole.emploi.fsu

 @SnuPoleEmploi

